



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/WG.1/21/INF/3
20 juin 2001



FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE DES
PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTREAL RELATIF
A DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE
Vingt et unième réunion
Montréal, 24-26 juillet 2001

INFORMATIONS IMPORTANTES SUSCEPTIBLES D'AIDER A EVITER TOUT RISQUE DE
CONFUSION ENTRE LA QUESTION DE LA STERILISATION PAR L'OXYDE
D'ETHYLENE ET LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE

Note du secrétariat

1. A la suite des consultations avec le Groupe d'évaluation technologique et économique, le Secrétariat de l'ozone entend fournir aux Parties des informations importantes susceptibles de les aider à éviter tout risque de confusion entre la question de la stérilisation par l'oxyde d'éthylène et la protection de la couche d'ozone.
2. La stérilisation est essentielle à la santé publique et à cet égard, l'oxyde d'éthylène est l'employé en tant qu'agent de stérilisation très efficace. En effet, il peut être utilisé dans la technique de stérilisation dans les mélanges contenant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, telles que les chlorofluorocarbones (CFC) ou les hydrochlorofluorocarbones (HCFC) ou à l'état pur.
3. Le mélange de CFC-12 et d'oxyde d'éthylène (12/88) contient 12 % d'oxyde d'éthylène et 88 % de CFC-12. L'oxyde d'éthylène étant hautement inflammable, le but de l'utilisation de CFC dans le mélange est de supprimer l'inflammabilité de l'oxyde d'éthylène. Il convient de noter, cependant, que le CFC-12 appauvrit la couche d'ozone. L'oxyde d'éthylène n'appauvrit pas, à lui tout seul, la couche d'ozone et n'est pas de ce fait une substance qui appauvrit la couche d'ozone s'il n'est pas mélangé à des substances soumises à réglementation en vertu du Protocole de Montréal, telles que les CFC, les HCFC, etc.
4. L'oxyde d'éthylène est toxique, mutagène, inflammable, explosif et suspect d'être carcinogène. En tant que tel, il présente un risque potentiel pour la santé et la sécurité en cas de manipulation ou d'exposition. Dans certains pays, l'utilisation de l'oxyde d'éthylène dans la stérilisation est réglementée afin de contrôler les risques pour la santé et la sécurité. Les considérations relatives aux risques pour la santé et la sécurité liés à l'utilisation de l'oxyde d'éthylène sont indépendantes des considérations relatives aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone utilisées dans la stérilisation par l'oxyde d'éthylène.

K0110162 270601

5. Il est rappelé aux Parties que des mesures décidées au titre du Protocole de Montréal pour éliminer progressivement l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans la stérilisation par l'oxyde d'éthylène sont prises uniquement aux fins de la protection de la couche d'ozone.

6. Pour obtenir davantage de précisions et d'informations sur l'utilisation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans la stérilisation par l'oxyde d'éthylène, les Parties sont priées de se reporter aux rapports ci-après du Groupe d'évaluation technologique et économique (dont les plus récents sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.TEAP.org>) :

a) Report of the Aerosols, Sterilants, Miscellaneous Uses, Carbon Tetrachloride Technical Options Committee, June 1989: chapter III - Sterilants, p. 26-41;

b) Final report of the Technology Review Panel, August 1989: section 3.5 - Sterilants, pp. 34-37;

c) 1991 Assessment of the Aerosols, Sterilants, Miscellaneous Uses, Carbon Tetrachloride Technical Options Committee: chapter 3 - Sterilants, pp. 46-70;

d) 1991 Assessment of the Technology and Economic Assessment Panel: chapter 10, Sterilants, pp. 10-3 to 10-6;

e) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, July 1993: section 3.23 - Sterilants, pp. 3-14 to 3-17;

f) 1994 Assessment of the Aerosols, Sterilants, Miscellaneous Uses, Carbon Tetrachloride Technical Options Committee: chapter 4 - Sterilants, pp. 52-61;

g) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, June 1996: section 1.2.4 - Sterilisation, pp. 99-103;

h) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, April 1997: section 1.1.3 - Sterilants, Vol.1, p. 137;

i) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, April 1998: section 3.1.3 - Sterilants, pp. 125-126;

j) 1998 Assessment of the Aerosols, Sterilants, Miscellaneous Uses, Carbon Tetrachloride Technical Options Committee: chapter 4.4 - Sterilants, pp. 65-68;

k) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, April 1999: section 2.3 - Sterilants, p. 194;

l) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, April 2000: section 5.1.3 - Sterilants, p. 52;

m) Report of the Technology and Economic Assessment Panel, April 2001: section 9.1.3 - Sterilants, p. 51.
